

L'U.I.C.N. AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Nous signalions dans le « Bref Infos » de BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES (n° 234, p. 60) la création, le 9 novembre 1992, du Comité français de l'U.I.C.N., sous la forme d'une association régie par la loi de 1901.

L'assemblée générale constitutive de ce comité a été suivie d'une réunion d'information sur l'U.I.C.N., animée par M. Mark HALLE, Directeur de la Division du Développement, et Mme Liz HOPKINS, responsable du programme Europe de l'Est au Siège mondial de l'U.I.C.N. (Suisse).

Voici, en quelques lignes, une brève description de cet Organisme.



L'Union internationale pour la conservation de la nature, qui s'appelle aussi « Union mondiale pour la nature », a été créée en 1948 à Fontainebleau par des scientifiques français et helvétiques et par l'UNESCO. Elle s'est ensuite développée sur tous les continents. La qualité de ses membres et le mode de fonctionnement très particulier de cette Union lui confèrent une place à part dans le concert des organisations internationales.

L'U.I.C.N. INCLASSABLE

L'U.I.C.N. a quelque 700 membres appartenant à 120 pays. On compte parmi ses membres 66 Etats, 120 agences gouvernementales et plus de 500 organisations non gouvernementales. Indépendante et apolitique, ne pouvant être classée ni parmi les « N.G.O. »* ni parmi les « I.G.O. »***, l'U.I.C.N. est en réalité un des rares forums internationaux où peuvent se rencontrer des Etats, des établissements publics et des O.N.G. qui s'opposent souvent, par ailleurs, sur les problèmes de conservation de la nature. Il ne peut s'agir, depuis plus de 40 ans, d'une simple cohabitation. Ce n'est peut-être pas non plus à proprement parler une symbiose. C'est plus probablement un équilibre entre ses diverses composantes que l'U.I.C.N. maintient en même temps qu'un dialogue et des actions communes. Cette notion d'équilibre, fondamentale en biologie, l'U.I.C.N. se l'applique donc à elle-même avec succès depuis 1948.

UNE DÉMOCRATIE INTERNE SOPHISTIQUÉE

La qualité de membre de l'U.I.C.N. ne s'acquiert pas par un simple paiement de cotisation. Il faut certes cotiser mais, auparavant, il faut avoir présenté un dossier de candidature que la direction de l'U.I.C.N. fait circuler parmi les membres de la région « pour avis ». La décision d'admettre ou non le candidat-membre est ensuite prise par le conseil.

La réunion tous les trois ans de l'assemblée générale de l'U.I.C.N. (la prochaine doit se tenir en janvier 1994 en Argentine) est l'occasion de faire évoluer les statuts et le règlement de l'Union, de discuter et d'adopter le budget et le programme pour les trois ans à venir et d'élire le conseil de l'Union (président, représentants régionaux, présidents des commissions). Le système sophistiqué de dépouillement des votes est une bonne expression de l'équilibre recherché entre les différentes composantes de l'Union. Le directeur général de l'U.I.C.N. est élu par le conseil. C'est actuellement Martin HOLDGATE, jusqu'en avril 1994.

* N.G.O. ou O.N.G. : organisations non gouvernementales.

** I.G.O. : organisations gouvernementales internationales.

